

restent chez eux à payer plus d'impôts, lorsqu'ils le peuvent. Cependant, dire qu'il en coûtera plus pour appliquer la loi du service militaire. . . .

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je dois dire que la dépense sera beaucoup accélérée par l'accroissement du nombre des soldats.

L'hon. M. GRAHAM: En réalité, du point de vue de la dépense, le projet du service obligatoire sera beaucoup moins coûteux que le régime du volontariat. Je veux dire que l'envoi de cent volontaires coûte plus cher que l'envoi d'un nombre égal de conscrits, parce que, sous le régime du volontariat, des milliers et des milliers d'hommes sont partis, en laissant des familles derrière eux, tandis que, aux termes de la loi du service obligatoire, les jeunes gens n'ayant pas de famille partiront les premiers. Il n'y aura pas d'allocations de séparation pour les épouses, pas de saignés au Fonds patriotique pour les enfants.

Ne parlant qu'au point de vue financier, je soumets que, si la loi du service obligatoire avait été en vigueur au commencement de la guerre, le Canada aurait maintenant des millions et des millions de dollars de plus. Aussi, je crois que c'est plutôt un prétexte qu'une raison de la part de mon honorable ami.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je considérerais le nombre des soldats. Le recrutement s'était ralenti, et c'est de l'augmentation du nombre des soldats que je parlais.

L'hon. M. GRAHAM: Une autre chose me vient à l'idée, au sujet des paroles du représentant d'Halifax (M. A. K. Maclean). Pour d'autres impôts, nous avons pris soin d'exclure, dans une grande mesure, ceux qui s'adonnent à l'agriculture, et les motifs de cette exclusion sautent aux yeux. Nous désirons tous peupler notre jeune pays de gens qui se feront colons, et si nous les avons exemptés des impôts antérieurs, c'était afin que l'épouvantail d'un impôt écrasant n'entravât pas l'immigration. Au contraire, nous désirons plutôt l'encourager.

Aux termes de ce projet, les revenus provenant de toutes les sources seront imposés, j'imagine; il n'y aura pas d'autres exemptions que celles qui ont été indiquées à grands traits. Cela étant, je suis porté à croire qu'une exemption de \$2,000 n'est pas trop forte, dans le cas d'un célibataire, ni une exemption de \$3,000, dans le cas d'un homme marié. Nous devons envisager le Canada dans son ensemble, et tâcher de faire ce qu'il y a de mieux pour tout le

pays. Nous voulons obtenir tous les fonds que nous pouvons nous procurer, mais nous ne voulons pas chasser personne en l'effrayant; nous préférons établir notre impôt d'une façon si équitable qu'il ne détournera pas de leur dessein, les jeunes ou les vieux qui voudront s'établir sur des terres, et qu'il n'empêchera pas, non plus, le capital d'affluer au pays.

Nous n'ignorons pas que, si les bailleurs de fonds d'Angleterre ou des Etats-Unis en venaient à la conclusion que le Gouvernement et le Parlement du Canada lèvent des impôts inconsidérément, ou que, s'ils étaient portés à croire que le ministère prendra des mesures injustes à l'égard des fonds apportés au Canada, cela causerait beaucoup de tort à notre pays. Nous devons l'éviter, parce que nous ne pouvons espérer attirer la classe de colons dans l'Ouest, que nous désirons recevoir, que si le Canada est prospère et heureux après la guerre, par suite des placements d'argent et de l'exploitation de ses ressources. Je crois que le jeune homme, par exemple, qui se rend dans l'Ouest et se livre à la culture du sol a déjà assez de motifs de découragement. Bien que ses profits puissent s'élever jusqu'à \$3,000, lorsque la récolte est bonne, il emploie aussitôt l'argent au paiement de sa propriété et au développement du pays, et il n'y a pas d'injustice à l'exempter jusqu'à concurrence de \$2,000.

Si j'avais mon mot à dire, je rendrais un peu moins lourd l'impôt qui frappe l'homme marié au lieu de réduire celui qui frappe le célibataire. Au Canada, ne l'oublions point, la situation n'est pas la même qu'en Angleterre, où une nombreuse population se trouve groupée en un territoire de peu d'étendue; là, personne n'habite une grande distance de quelque établissement, et nul n'a à souffrir des inconvénients auxquels se heurte le colon qui va s'établir en l'une de nos régions nouvelles. Je le répète, au Canada, la situation n'est pas du tout la même qu'en Angleterre où il existe trois ou quatre classes de gens riches. Il n'en est pas ainsi en notre pays. Nous voulons d'un régime qui fasse porter l'impôt aussi également que possible sur les divers éléments de la population.

J'ai mes doutes quant au résultat du projet, et je reconnais avec le ministre des Finances que son estimation de revenu qu'il tirera de cet impôt ne peut reposer que sur de savantes conjectures—sur d'ignorantes conjectures, devrais-je plutôt dire, dans le cas présent. Au Canada, il n'a jamais été prélevé d'impôt pareil, si ce n'est par les provinces et les municipalités, et il convient de rappeler qu'en cer-